



Communauté de Communes
des Vallées du Cristal

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du 25 Septembre 2012

REHERREY

| |
|--|
| CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012 A REHERREY |
|--|

L'an deux mil douze, le vingt- cinq septembre

le Conseil Communautaire de la **Communauté de Communes des Vallées du Cristal** étant réuni à la salle polyvalente de Reherrey après convocation légale le 18 septembre 2012

Toutes les communes sont représentées sauf la commune de Brouville.

Nombre de membres présents : 42 présents – 42 votes

Excusés : Jacques BOINIER – Jocelyne CAREL – Jean COUDRAY remplacé par Annick COSSART – Yves MANGEMATIN – Raphaël SITT – Bernard MICLO – Laure VOURION remplacée par Guy HESSE – Denis KRYZS – Cédric PERRIN – Pierre BARBIER remplacé par Jacques MARCHAL – Olivier THIERY remplacé par Jeanine BAILLET – Philippe ROITEL remplacé par Lise FAGOT – Guy KALSCH – Jean Luc DEMANGE remplacé par Michel MIERZCHALA – Olivier HOUBERT – Jean Marie LARDIN – Anne Marie FRANC remplacée par Jacques FORTIER – Christian TISSOUX

Madame Isabelle CHASSAIN est nommée secrétaire de séance

Le Président procède à la présentation des décisions prises en séance de bureau depuis le dernier conseil communautaire conformément à l'article 52-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises lors du bureau du 18/09/2012

N° 2012/19 - Signature d'une convention avec OCAD3E pour la reprise des matériaux électriques

N° 2012/20 – Admissions en non valeurs

N° 2012/21 - Signature d'une convention de maîtrise d'œuvre partielle pour la piscine intercommunale de Baccarat

N° 2012/22 - Délibération pour le dépôt d'un dossier de subvention dans le cadre de la DII du CG54 pour l'extension de la déchetterie intercommunale.

N° 2012/23 - Versement d'une subvention à la commune de Glonville pour l'organisation d'un chantier jeunes.

N° 2012/24 – Signature d'une convention partenariale avec l'association Baccarat Aquatic Club pour la mise à disposition d'un maître- nageur.

N° 2012/25 - Signature d'une convention d'entretien du sentier de découverte « au fil de l'eau » avec les communes de Thiaville et Lachapelle

N° 2012/26 - Contrats d'assurance prévoyances de garanties complémentaires au statut des agents des collectivités adhérentes.

Le procès-verbal du 26 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder la séance le Président propose d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- Versement d'une subvention à la banque alimentaire de Baccarat

ORDRE DU JOUR

1- Décisions modificatives au BP 2012

2- Création et fermeture d'un poste au tableau des effectifs de la CCVC

3- Engagement du programme de signalétique du territoire

4- Signature d'une convention pour la souscription d'un service de fourrière intercommunale

5- Signature d'une convention avec EPFL pour l'engagement d'une étude de potentialités pour le développement du site du « séminaire » à Flin.

6- demande de financement du Cinéma le Concorde de Baccarat

7- présentation de l'organisation interne du site internet de la CCVC

8- modification des statuts du SMPL

9- versement d'une subvention à la banque alimentaire de Baccarat

1- Décision modificative au BP 2012 :

DM 1 : augmentation de crédits au chapitre 012 du budget OM

Le Président informe l'assemblée du projet de décision modificative au BP OM 2012. En effet, suite à un accident du travail d'un agent statutaire, un recrutement d'un agent sous statut CUI a été opéré.

Vu les statuts de la CCVC,

Vu le budget primitif voté lors de la séance du conseil communautaire en date du 03-04-2012,

Il est proposé d'adopter la DM suivante au BP OM 2012,

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Christian GEX, Vice-Président délégué, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** de l'adoption de la décision modificative sous visée.

Dépenses de fonctionnement

| | libellés | BP 2012 | DM | Total |
|-----------------|---|-----------|--------|--------|
| Chap 012 | Charge de personnel et frais assimilés | 56 516.00 | 10 000 | 66 516 |
| Art 6411 | Salaires, appointements... | 38 234 | 9 200 | 47 434 |
| Art 6454 | Cotisation ASSEDIC | 0 | 500 | 500 |

| | | | | |
|----------|---------------------|---|-----|-----|
| Art 6475 | Médecine du travail | 0 | 300 | 300 |
|----------|---------------------|---|-----|-----|

Recettes de fonctionnement

| | libellés | BP 2012 | DM | Total |
|-----------|---|---------|--------|--------|
| chap. 013 | Atténuation de charges | 0 | 10 000 | 10 000 |
| Art 6419 | Remboursement sur rémunération du personnel | 0 | 10 000 | 10 000 |

Vote :

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

2-création d'un poste d'attaché principal au tableau des effectifs de la CCVC

Exposé des motifs :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la réussite d'un agent de la collectivité à l'examen professionnel d'attaché principal, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants

La suppression de l'emploi d'attaché à temps complet au service administration générale, et

La création d'un emploi d'attaché principal à temps complet relevant de la catégorie A au service administration générale à compter du 01 octobre 2012.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Sur proposition du Président et entendu son rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire **DECIDE** :

- d'adopter la proposition du président,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

| Administration Générale Cat. A | | | | | |
|--------------------------------|------------------------|-----------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| EMPLOI | GRADE(S) ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| | | | | | |

| | | | | | |
|------------------------|-------------------|---|---|---|----|
| Directeur des services | Attaché, | A | 2 | 1 | TC |
| | Attaché principal | A | 0 | 1 | TC |

Vote :

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

3-Engagement du programme de signalétique du territoire

Le programme actuel de signalisation touristique du territoire de la communauté de communes a été réalisé en 1997. De nombreux panneaux doivent être remplacés et de nouveaux éléments nécessitent d'être signalés. Une étude globale départementale a été engagée par le Conseil Général. Les sites touristiques ont été recensés et identifiés avec des priorités définies.

Pour le territoire, les sites arrêtés sont :

| SITES | PRIORITES |
|--------------------------------|-------------|
| Le cristal de Baccarat | Priorité 1 |
| Le village du livre | Priorité 1 |
| Le musée des sources d'Hercule | Priorité 2 |
| Le musée du cristal | Priorité 2 |
| Le pôle bijou | Priorité 2 |
| La tourbière de Bertrichamps | Priorité CG |
| La vallée de la Meurthe | Priorité CG |

Pour chaque site une stratégie de signalisation a été arrêtée et chiffrée.

| SITES | Nombre de panneaux | Approche financière HT |
|--------------------------------|--------------------|------------------------|
| Le cristal de Baccarat | 10 | 44 830 |
| Le village du livre | 8 | 35 530 |
| Le musée des sources d'Hercule | 6 | 3 560 |
| Le musée du cristal | 6 | 6100 |
| Le pôle bijou | 3 | 3 290 |
| La tourbière de Bertrichamps | 5 | (5080) prise charge CG |
| La vallée de la Meurthe | 6 | (6100) prise charge CG |
| RIS | 3 | Non chiffré |
| TOTAL | | 93 310 € |

*couts HT pose comprise

Financement de l'opération : le CG 54 financera au titre de la DAPRO 50% du coût des priorités 1, 40% du coût des priorités 2, et 30% du coût des priorités 3.

Des financements complémentaires peuvent être obtenus auprès des fonds Leader éventuellement au titre de la DETR et du CRL sur les volets touristiques mais sans certitude.

Une aide technique des services du CG54 peut être obtenue pour les phases marchés (groupement de commande) et mise en œuvre (positionnement et autorisations préalables requises).

Considérant l'urgence avérée en termes d'économie touristique et le manque évident de signalisation au sein du territoire,

Considérant l'avis unanime du bureau communautaire,

Le conseil communautaire **DECIDE** de valider le principe de mise en place d'un programme de signalétique pour l'année budgétaire 2013, de déposer dès à présent les dossiers de financement nécessaires auprès des partenaires financiers selon le plan de financement suivant :

| DEPENSES estimées | | RECETTES estimées | |
|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|
| Panneaux H10 | 54 500 | DAPRO CG54 niveau 1 | 40 180 |
| Panneaux H31 | 10 640 | DAPRO CG54 niveau 2 | 5 180 |
| Panneaux H32 | 11 040 | TOTAL DAPRO | 45 360 |
| Panneaux H33 | 10 760 | LEADER 30% | 28 443 |
| Panneaux D21 | 6 370 | | |
| Frais de consultation | 1 500 | AUTOFINANCEMENT | 21 007 |
| TOTAL | 94 810 | TOTAL | 94 810 |

Sur proposition du Président et entendu son rapport l'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement ci-joint, pour un montant total du projet de **94810 €HT**
- sollicite une subvention auprès du **CG54** et du dispositif **LEADER**
- autorise le président à signer toute pièce ou document afférent à la présente
- s'engage à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers

Le Président est également autorisé à signer tout document,

Vote :

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 3

4 – Signature d'une convention pour la souscription d'un service de fourrière intercommunale

La réglementation impose à chaque commune sans condition de taille de disposer d'une fourrière communale ou d'adhérer par convention à un service de fourrière situé sur une autre commune. La fourrière doit bénéficier d'un agrément afin d'accueillir les chiens et chats errants ou en état de divagation (art L.211-24 du code rural).

Force est de constater que sur le territoire de la CCVC, seules 2 communes adhèrent à une fourrière de Réhainviller ou de Brouvellieures.

Trois solutions réglementaires sont envisageables :

- Chaque commune signe une convention d'adhésion avec un prestataire
- Les communes signent une convention mais décident entre elles de se regrouper dans le cadre d'un groupement de commande pour réaliser une consultation à plusieurs et bénéficier de prix plus attractifs dans le cadre d'économies d'échelle.
- La communauté de communes peut prendre la compétence « fourrière » dans le cadre d'un transfert de compétence selon les conditions de majorité requises. Dans ce cadre c'est la CC qui engagera les marchés et assurera le service au lieu et place des communes. Dans ce cadre, le pouvoir de police restera entièrement dévolu au maire, la CC assurera les aspects techniques du contrat.

Les options de groupements de commande et d'intercommunalité permettent une mutualisation du service et des économies d'échelle sur la prestation. A titre informatif, des adhésions séparées des 18 communes du territoire génèreraient un coût de 10 302 €. Une adhésion intercommunale est proposée pour **7 405 €**.

Le bureau a proposé lors de la séance du 18/09/2012 de prendre en charge la compétence « fourrière animale ». Le Président rappelle les règles de modification des statuts : les conseils municipaux relevant de la Communauté de Communes des vallées du cristal disposeront d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI aux communes membres par la sous préfecture. Passé ce délai, sans prise de position, la décision est réputée favorable. La modification statutaire est acquise dès lors que 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population ont délibéré en ce sens ou lorsque la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant au moins les 2/3 de la population ont délibéré en ce sens.

Aussi afin de mettre en conformité les statuts communautaires une modification de l'adresse doit être opérée.

Il est proposé aux délégués d'adopter la délibération suivante :

Souscription d'un service de « Fourrière animale » :

Sur proposition du Président et entendu son rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire **DECIDE** de procéder à la modification de ses statuts comme suit :

La Communauté de Communes des Vallées du cristal exercera au lieu et place des communes membres et dans le cadre de son périmètre le service de fourrière animale (dans le respect de l'article L.211-24 du code rural et de la pêche maritime), dans ce cadre, le pouvoir de police restera entièrement dévolu au maire, la CCVC assurera les aspects techniques du contrat, à savoir :

- Capture des animaux errants et ou dangereux, blessés ou non (chiens chats et autres animaux selon législation en vigueur)
- Enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40kgs
- Gestion de la fourrière animale dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur.

Cette compétence pourra être exercée directement par un service de la CCVC ou être confiée à un Chenil existant par délégation de service public ou par contrat.

Vote :

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

5-Signature d'une convention avec EPFL pour l'engagement d'une étude de potentialités pour le développement du site du « séminaire » à Flin.

Le projet de développement de l'entreprise Passeport Prévention avait été présenté et acté lors du vote du budget primitif 2012. (Participation sous forme d'un fonds de concours à la commune de Flin pour la construction d'une route de desserte reliant le séminaire au circuit). Une récente réunion avec EPFL offre la possibilité de réaliser une étude de programmation qui permettrait de vérifier les potentialités techniques du site et de répondre aux préoccupations d'ancrage territorial. La maîtrise d'ouvrage serait intégralement assurée par EPFL qui financerait 50% du coût de celle-ci.

Le résiduel serait à répartir entre l'entreprise et la CCVC. Bien entendu aucun coût n'est à l'heure actuelle arrêté puisqu'il dépendra de la phase marché (estimation 80 000€ TTC). Une délibération d'engagement définitive sera à adopter après consultation par EPFL.

Les conclusions de l'étude conditionneraient l'intervention de la Communauté de Communes, y compris sur la réalisation de la voirie de liaison. Toutefois un positionnement du Conseil Communautaire est nécessaire sur le principe de réalisation d'une étude préalable.

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Mme Josette Renaux, vice présidente déléguée à l'économie et au tourisme,

Considérant l'avis unanime du bureau communautaire,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire **DECIDE** de valider la réalisation de cette étude qui ne trouvera une concrétisation qu'en 2013. Une délibération définitive sera adoptée ultérieurement et après consultation pour acter la répartition des coûts et autoriser le Président à signer la convention partenariale.

Vote :

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

6- demande de financement du Cinéma le Concorde de Baccarat

La Communauté de Communes a été officiellement sollicitée par l'association d'éducation populaire et sociale de Baccarat qui gère le cinéma Concorde sis à Baccarat rue de l'abbé Munier. Cet établissement qui existe depuis 1962 est géré intégralement par des bénévoles. La fréquentation du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

PROCES VERBAL

cinéma est actuellement en hausse et le taux de séances a progressé de manière significative (5039 entrées en 2009 et 7219 entrées en 2011).

Le public est essentiellement des ressortissants du territoire de la CCVC et quelques spectateurs extérieurs. Des partenariats spécifiques ont été noués pour promouvoir le cinéma auprès de la jeunesse (partenariat collège, écoles maternelles et primaires...) mais aussi auprès des personnes âgées avec la maison hospitalière ou la projection de séances seniors le jeudi après midi. Il est incontestable que le cinéma possède une dimension intercommunale et que le service est fréquenté et utilisé.

L'ensemble des cinémas français doivent passer pour la fin d'année 2012 au système de projection numérique ce qui nécessite une mise aux normes importante et onéreuse, faute de quoi l'établissement devra se résoudre à fermer car aucune projection ne sera plus possible.

Par ailleurs, des travaux sur le bâtiment sont nécessaires en termes d'accessibilité.

Des aides publiques peuvent être mobilisées notamment auprès du Centre National de la Cinématographie si le cinéma favorise un développement culturel du territoire en zone rurale à la condition sine qua non que les collectivités locales participent financièrement à l'opération.

L'association sollicite donc la CCVC à double titre :

- Obtenir un soutien technique en matière d'ingénierie pour monter les dossiers de financement nécessaires.
- Obtenir un soutien financier permettant d'engager au plus vite la mise aux normes du cinéma.

La dépense relative à la mise aux normes est évaluée à **100 000 € HT**.

| DEPENSES PREVISIONNELLES | HT | RECETTES PREVISIONNELLES | HT |
|---------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Mise aux normes numérique | 100 000 | CNC 40% | 40 000 |
| | | CG54 dapro 20% | 20 000 |
| | | Leader 11% | 11 000 |
| | | CCVC | 6 000 |
| | | Ville Baccarat | 3 000 |
| | | Autofinancement 20% | 20 000 |
| | 100 000 | | 100 000 |

Le bureau a émis un avis favorable et propose au conseil communautaire d'acter un financement communautaire de 6000 € pour ce dossier prioritaire et d'intérêt communautaire. Les crédits seront fléchés sur le BP 2013.

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Considérant l'avis unanime du bureau communautaire,

Sur proposition du Président et entendu son rapport, après en avoir délibéré le conseil communautaire **DECIDE** :

- De reconnaître le Cinéma « Le Concorde » comme un équipement d'intérêt communautaire
- d'acter un financement communautaire de **6000 €** pour ce dossier prioritaire et d'intérêt communautaire. Les crédits seront fléchés sur le BP 2013.

Vote :

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

7- présentation de l'organisation interne du site internet de la CCVC

Le site internet de la CCVC est désormais terminé et intégralement en ligne. Une procédure a été travaillée en réunion de pilotage afin de codifier les acteurs, les éléments d'information et les modalités de mise en ligne. Le Président informe le bureau que la responsabilité du site est confiée à **Mme Lorène LICHY**. Le technicien territorial référent est M. Ludovic Marbache. Une feuille de procédure a été distribuée à l'ensemble des maires au précédent bureau afin de faciliter les mises en ligne et promouvoir les informations et manifestations des diverses communes du territoire.

8-modification des statuts du SMPL

Vu les statuts de la CCVC et l'adhésion au Syndicat mixte du Pays Lunévillois,

Considérant les articles L 5211-1 et suivants du CGCT qui prévoient que les modifications statutaires peuvent être réalisées sous réserve de l'accord des communes membres et dans les conditions de majorité qualifiée requises,

Considérant la délibération du SMPL en date du 09 septembre 2012 relative à la modification de l'article 2 du SMPL fixant désormais le siège du SMPL à l'adresse suivante : 7 rue René Basset 54300 LUNEVILLE,

Sur proposition du Président et entendu son rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire **DECIDE :**

d'accepter la modification statutaire votée par le SMPL.

Vote :

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

9-versement d'une subvention à la banque alimentaire de Baccarat

Vu les statuts de la CCVC,

Considérant le règlement intercommunal d'attribution des subventions adopté par délibération du 12 avril 2011,

Considérant la demande présentée par l'association BANQUE ALIMENTAIRE DE BACCARAT, et entendu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de **150€** pour le fonctionnement de l'association reconnue d'intérêt communautaire.
- D'autoriser le Président à signer tout document.

Vote :

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

10-questions et informations diverses :

- **Inauguration du sentier de découverte des bords de Meurthe de Thiaville Lachapelle :**

Rose Marie Falque informe l'assemblée que l'inauguration se déroulera le samedi 27 octobre 2012 au matin. Un carton d'invitation sera réalisé et les délégués communautaires seront conviés à cette découverte.

- **Journée du Patrimoine :**

Josette Renaux informe l'assemblée des manifestations organisées et du franc succès de l'édition 2012. Un travail commun a été réalisé par les acteurs touristiques locaux. Les visites sont en hausse comparativement à l'an passé.

- **Bilan jeunesse :**

Un bilan chiffré est présenté sur l'accueil de loisirs du service jeunesse de la CCVC. 50 à 55 enfants en moyenne ont quotidiennement fréquenté le centre soit la plus forte fréquentation enregistrée jusqu'alors.